



COMMUNIQUE DE PRESSE DU PARTI POUR L'ENGAGEMENT ET LA RELEVE (PER)

Processus électoral de la présidentielle du 11 avril 2021 : la machine de l'exclusion.

Cotonou, 14 février 2021 (PER) - Le Parti pour l'Engagement et la Relève (PER) tient à informer l'opinion publique des conditions scabreuses dans lesquelles se déroule le processus en vue de la présidentielle du 11 avril 2021 et qui déshonorent notre réputation de nation démocratique tout en sapant l'exigence républicaine attendue des gouvernants.

Dans la perspective du prochain scrutin présidentiel, le PER a régulièrement constitué et déposé, le 4 février 2021, le dossier de son duo de candidats, Nathanaël KOTY et Mohamed Bio ABDOU. Ce dépôt de dossier à la CENA est l'aboutissement d'un long processus pour mobiliser les parrainages nécessaires à la candidature de notre Parti, notamment auprès des élus de l'Union progressiste (UP) et du Bloc républicain (BR).

Ainsi, avons-nous, très tôt, pris des contacts individuels auprès de ces élus qui, dans un unanimisme surprenant, nous ont demandé de nous en référer aux instances officielles de leurs formations politiques respectives.

Le 20 janvier 2021, nous avons alors saisi officiellement les responsables de l'UP et du BR. Suite à cette démarche, les responsables de l'UP, les Présidents Bruno AMOUSSOU, IDJI Antoine Kolawolé, NAGO Marturin Coffi ainsi que l'ancien Ministre DASSIGLI Barnabé ont reçu la délégation de notre Parti, le 27 janvier 2021.

Lors de cette rencontre, ces responsables ont salué notre démarche et ont reconnu notre droit de bénéficier de parrainages en tant que Parti formellement

constitué. Après avoir rassuré le PER de ce qu'il n'y a aucun obstacle au bénéfice du parrainage des élus de l'UP, elles nous ont promis de rendre compte de nos échanges aux élus et à qui de droit (sic).

La même démarche a été menée auprès des dirigeants du BR qui, spontanément et sans une rencontre préalable avec notre Parti, se seraient réunis pour statuer sur notre démarche. Selon nos informations, l'état-major du BR aurait unanimement donné son accord de parrainer le PER.

Au grand dam de notre Parti, nous avons reçu, le 28 janvier 2021, un courrier officiel de l'UP nous demandant, étant donné que le parrainage étant individuel (sic) de prendre contact individuellement avec les élus UP pour avoir leur caution. Le 29 janvier 2021, nous avons également reçu du BR un courrier aux accents étonnamment identiques voire siamois à celui de l'UP. Or, dans nos courriers comme dans nos échanges, nous avons continuellement informé les responsables de ces deux blocs de la mouvance présidentielle que les élus approchés ont marqué leur accord de principe et n'attendaient que l'onction de leurs dirigeants voire du Chef de l'Etat pour signer les fiches de parrainage. En reprenant contact avec ces élus après les courriers officiels de l'UP et du BR, ils étaient tous surpris de la réponse de leurs dirigeants et ont, par prudence ou par peur de représailles, préféré ne plus donner suite à notre requête. Jusqu'au 4 février 2021, le jour de clôture des dépôts de déclaration de candidature à la CENA, aucun élu des deux blocs n'a répondu à notre demande de parrainage. La plupart d'entre eux, émus par la situation tracassière injustifiée à laquelle le PER a été soumis, nous ont conseillé d'effectuer le dépôt de candidature sans les parrainages en attendant de

ratrapper dans la phase de complément de pièces manquantes, le temps pour eux d'en discuter formellement avec leurs dirigeants.

Alors que toutes nos pièces étaient à jour et la caution de 50 millions de francs CFA a été dûment libérée dans les délais, la CENA nous saisit, le 6 février 2021, d'un courrier aux fins de compléter sous 72 heures notre dossier pour défaut de 16 parrainages. Elle nous a donné jusqu'au 10 février à 17h30 pour combler cette insuffisance.

Très tôt le lundi 8 février 2021, le PER a envoyé des courriers de relance aux deux formations politiques UP et BR et aux élus dont les parrainages sont sollicités.

Et pour montrer sa détermination à participer à l'élection présidentielle du 11 avril prochain, le PER se fondant sur les propres déclarations du Chef de l'Etat de faire de ce scrutin, une occasion de fête, a dû également adresser une correspondance au chef de l'Etat, aux fins de lui demander de jouer sur son leadership auprès des élus de ses deux blocs, pour nous délivrer le parrainage. Malheureusement, aucune réponse positive et même négative n'a été enregistrée jusqu'à la clôture.

Telles sont les péripéties épiques que la candidature de notre Parti a rencontrées dans sa quête légitime des suffrages des Béninois en vue d'asseoir les bases d'une Nation développée et d'édifier un Etat de droit, dans la préservation de la paix, de la solidarité et de l'unité nationale.

Comme ce fut déjà le cas lors des élections communales et municipales de mai 2020, la confiscation du processus électoral par un seul camp politique vient d'empêcher les braves militants du PER de jouir de leur droit inaliénable de prendre librement part à la direction des affaires publiques de leur pays, conformément à l'article 13 (alinéa 1) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples dont les dispositions font partie intégrante de la Constitution béninoise.

Gravement préoccupé par la déliquescence continue de l'Etat de droit et de la démocratie compétitive, le PER exprime son indignation face à cette nouvelle conjoncture politique aux lendemains incertains pour la vie de notre Nation en construction.

Alors qu'il était habitué, dans un passé récent, à vivre ses processus électoraux comme une ferveur nationale et démocratique, le Bénin vit de plus en plus mal ces matchs électoraux arrangés ou verrouillés d'avance. Le PER dénonce avec véhémence cette instrumentation du processus électoral, cette vassalisation de toute la classe politique nationale et cette confiscation de la liberté des élus du peuple orchestrée dans le seul vil dessein d'éviter une débâcle dans les urnes. Une telle déconstruction de notre édifice démocratique ne saurait perdurer. Le PER invite ses militants et toutes les forces politiques attachées à la culture démocratique à se mobiliser pour user de tous les moyens légaux et légitimes pour faire échec à la brutale liquidation des acquis de la Conférence des Forces vives de la Nation de février 1990.

Vive le PER !

Vive la démocratie béninoise !

Que Dieu veille sur le Bénin !

Dr Nathanaël KOTY

Candidat à l'élection présidentielle

Contact Presse

Serges VIRGILE
+229 97682639